

HANDISPORT PLONGEE

La FFESSM respecte la loi "handicap" de 2005.

En tant que Fédération délégataire, elle organise l'accueil des plongeurs en situation de handicap et la formation de ses enseignants.



Réflexions sur la plongée handisport

FFESSM HANDISUB

Handisub®



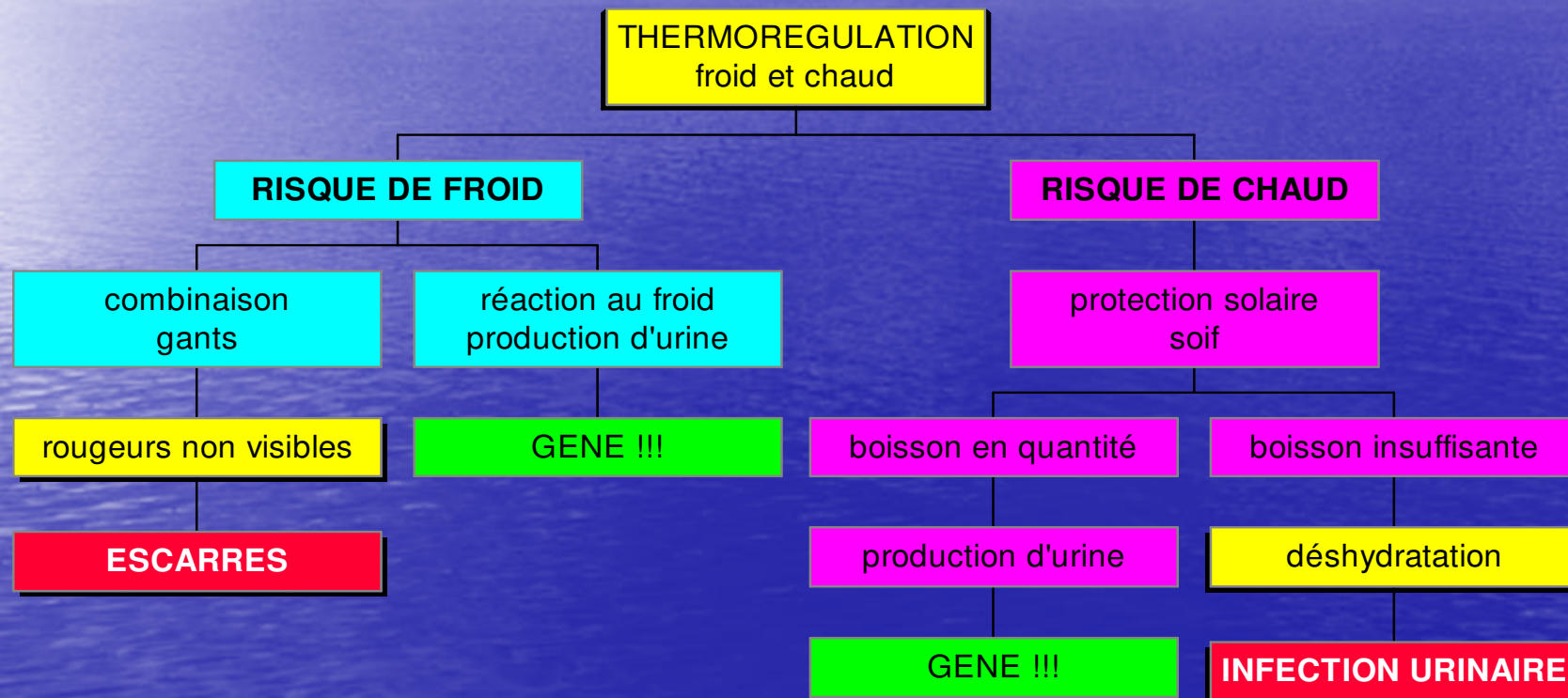
■ POURQUOI UNE FORMATION ?

- amener une réflexion sur le handiplongeur
- éviter les «grosses bêtises»
- éviter les erreurs psy

■ FINALITES DE LA FORMATION

- favoriser l'intégration avec les valides
- faire partager notre passion
- *mettre en «harmonie» activité et handicap*
acquisition d'une forme d'autonomie
- un partage réciproque des savoirs
- vivre ensemble des moments riches en émotions
- apporter quelque chose aux handis
- la formation va positiver les différences !

■ PHYSIOLOGIE / ATTENTION AUX PIEGES



■ ETAPES PSYCHOLOGIQUES DU HANDICAP

- L'abattement
- Le déni (on n'y croit pas)
- L'euphorie
- Le replis sur soi (voire suicidaire)
- L'acceptation (apprendre à faire avec)

■ PHYSIOLOGIE

VALIDES

- température mini
- temps de plongée fonction des conditions
- profondeurs liées aux niveaux
- nbre de plongées par jour en rapport avec l'âge
- effectifs réduits dans les palanquées
- fragilité de la sphère ORL:
 - risques infectieux
 - problèmes d'équilibrage

HANDIS

- thermorégulation
- temps de plongée fonction des conditions
- profondeurs liées aux niveaux
- nbre de plongées par jour en rapport avec l'atteinte
- effectifs associés aux handicaps
- fragilité générale:
 - risques infectieux (urinaire)
 - problèmes d'équilibrage

■ GARDER EN MEMOIRE

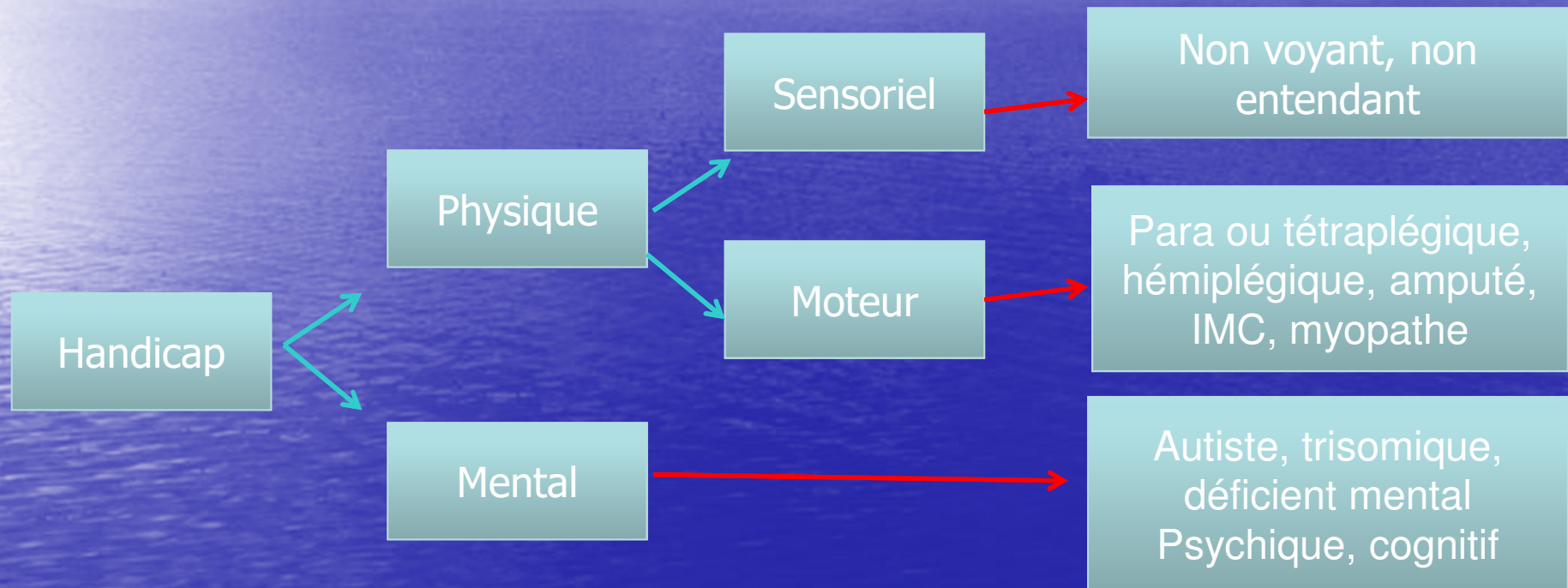


- le milieu marin est joli et... agressif !
- la plongée doit être librement consentie ce n'est ni une contrainte ni une recherche de rentabilité
- l'autonomie est le maître mot...

■ PARTICULARITES ET... BON SENS !

- pas de plongées à 8h du matin
- stationnement interdit
- ne sait pas marcher mais sait parler
- aime être chouchouté mais on n'est pas là pour ça !!!
- D6 ou pas D6
- «potiche» et... «Tarzan»

Personnes en Situation de Handicap



■ LES ENSEIGNANTS POUR PESH

- L'enseignement de la plongée pour les Personnes En Situation de Handicap est une véritable spécialité :
- Les indications du médecin fédéral (FFESSM ou FFH) telles que définies par la convention entre les deux fédérations doivent être respectées.
- Des connaissances sont nécessaires selon les différents types de handicaps.

LES ENSEIGNANTS POUR PESH

- La fragilité de la personne peut être importante.
- La mobilité et les capacités de réactions de la personne peuvent être réduites.
- Le handicap « visible » n'est pas toujours le seul élément à prendre en compte.

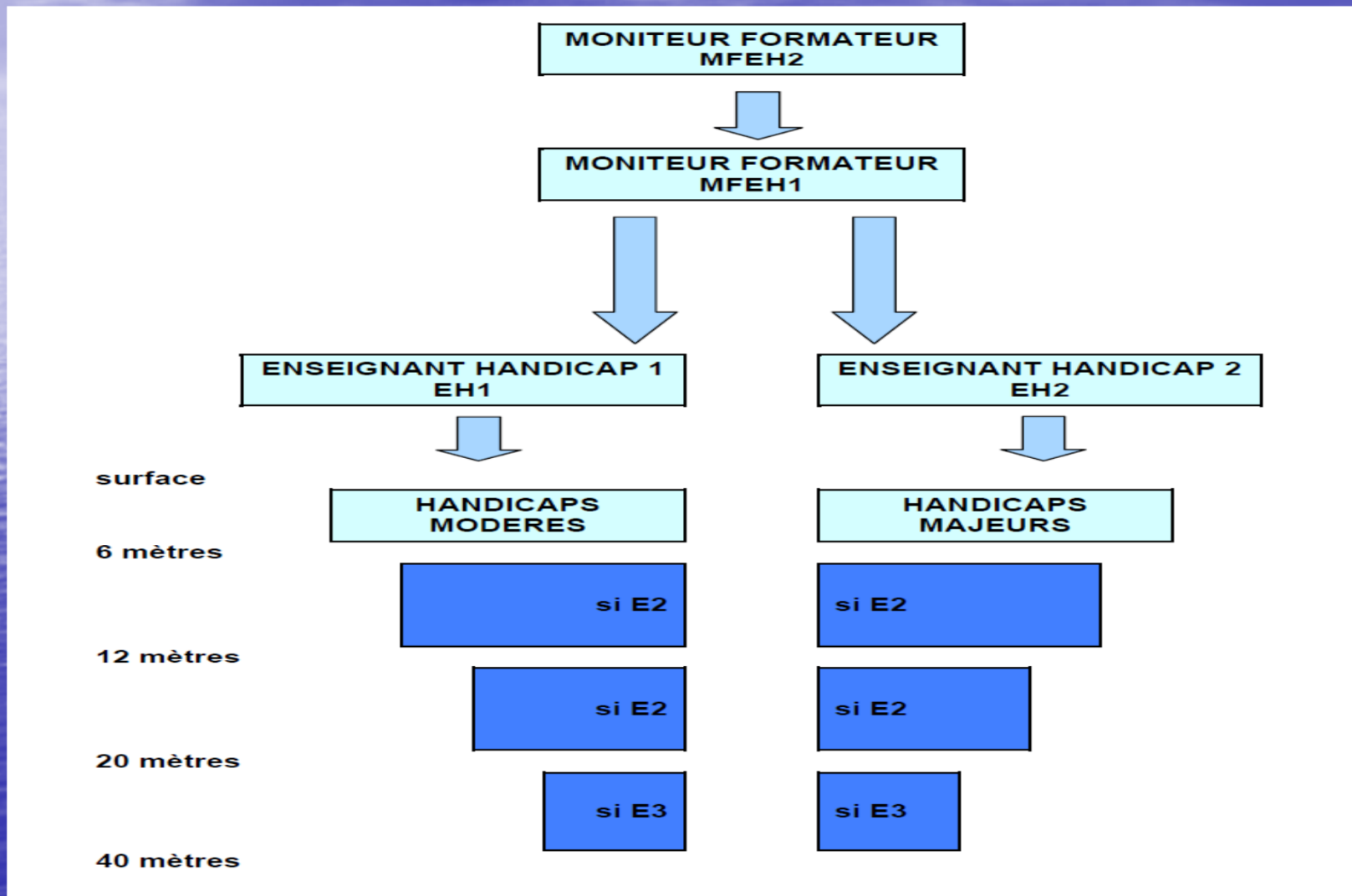
LES ENSEIGNANTS POUR PESH

- Pour ces raisons, ce type de plongée doit être parfaitement organisé et tenir compte des possibilités du PESH et des nouvelles prérogatives de l'enseignant spécialisé.

■ ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

- La FFESSM en collaboration avec la FFH a réalisé un nouveau cursus pour la plongée Handisport (HANDISUB).
- Ce cursus comprend quatre niveaux de qualification pour les handiplongeurs et quatre niveaux de qualification pour les encadrants.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP



ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les handiplongeurs on a : PESH 6m, PESH 12m, PESH 20m, PESH 40m correspondant aux zones d'évaluation pour les handiplongeurs et en parfaite cohérence avec le Code du Sport.
- La qualification des handiplongeurs doit être réalisée et obtenue selon les compétences réalisées et non selon le degré de handicap.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

- En d'autres termes, le handicap est défini par la répercussion fonctionnelle de la déficience.
- Exemple : 2 plongeurs pourraient avoir un handicap différent pour une même pathologie.
- Le seul critère que l'encadrant va utiliser en plongée pour déterminer le type de handicap (modéré ou majeur) est la validation des tests (voir pages 29 / 47).

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

- Aucun critère anatomique ou pathologique ne doit être retenu.
- L'encadrant doit avoir une observation préalable à tout acte d'enseignement pour définir le type de handicap, modéré ou majeur.

■ TESTS DE DETERMINATION DU HANDICAP POUR LA PLONGEE

- Ils permettent de définir les plongeurs qui seront le moins handicapés en plongée, on parle de handicap modéré, qui ne nécessiteront qu'un **encadrement spécialisé élémentaire (EH1)**.

TESTS DE DETERMINATION DU HANDICAP POUR LA PLONGEE

Pour toute personne, un premier test est effectué hors de l'eau pour déterminer les aptitudes suivantes :

- Comprendre les consignes simples liées à la sécurité, et y répondre de manière autonome (signe «stop», signe «remonte» ...)
- Remettre seul son détendeur en bouche.
- Effectuer seul une manœuvre d'équilibration des oreilles.

TESTS DE DETERMINATION DU HANDICAP POUR LA PLONGEE

Pour toute personne pour lesquelles il subsiste un **doute** après le premier test, ainsi que les personnes présentant une **cécité complète**, ou des difficultés de préhension (par exemple suite à une amputation de la main, du bras, une tétraplégie incomplète, un trouble de coordination...), **un deuxième test complémentaire peut être effectué dans l'eau à faible profondeur, avec un encadrant EH2.**

TESTS DE DETERMINATION DU HANDICAP POUR LA PLONGEE

- Si le plongeur peut effectuer simultanément une **équilibration des oreilles** et une **stabilisation de sa profondeur**, ce deuxième test est validé, et le plongeur est alors considéré, pour la plongée, comme ayant **un handicap modéré**.
- Dans le cas contraire, il est considéré comme faisant partie des personnes ayant un handicap majeur pour la plongée. Il nécessite de fait **un encadrement spécialisé supérieur (EH2)**.

TESTS DE **DETERMINATION** DU HANDICAP POUR LA PLONGEE

- Exception :
- Dans le cas d'un plongeur en situation de cécité complète, la qualification minimum de « PESH 20m » peut permettre l'encadrement par un E2 titulaire seulement du EH1°. Le PESH devra alors être équipé de moyens lui permettant de connaître sa profondeur et d'être alerté de sa réserve en gaz.

CONTENUS DE FORMATION MODULE COMPLEMENTAIRE EH1 HANDICAP MENTAL PSYCHIQUE COGNITIF

- OBJECTIFS A l'issue de cette formation, un EH1 possédant le Module Complémentaire MPC pourra enseigner la plongée HANDISUB dans un milieu protégé d'une profondeur de moins de 2 mètres, à des personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif, qui sont autorisées par un certificat médical de non contre indication.

LES PUBLICS CONCERNES :

MENTAL : Déficience intellectuelle, autisme, (www.siwadam.com), trisomie (selon les auteurs 6000 naissances par an)

PSYCHIQUE : Troubles, psychoses, dépressions, névroses, séquelles de traumatismes crâniens, syndromes autistiques, maladies neuro dégénératives, Séquelles d'Infections et intoxications.

COGNITIF : Touche la mémoire, l'expression, l'attention, le raisonnement, le langage... qui entraînent un désavantage social.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.

